



Programme et Équipement Prioritaire de Recherche Programme en psychiatrie de précision

Appel à projets 2026 Chaire junior d'excellence

L'appel à projet est ouvert jusqu'au

15 septembre 2026 (phase 1)

15 novembre 2026 (phase 2)

Adresse de contact :

aap@pepr-propsy.fr

APPEL À PROJETS
Ouverture de l'appel :
11 juin 2026

Préambule

Les maladies psychiatriques touchent une proportion importante de la population et représentent un défi majeur pour les systèmes de santé. Leur prise en charge repose encore largement sur des approches diagnostiques et thérapeutiques qui peinent à prendre en compte l'hétérogénéité des troubles et des parcours des patients. Le développement d'une psychiatrie de précision, intégrant les avancées de la recherche en neurosciences, en génomique, en intelligence artificielle et en biomédecine, constitue un enjeu crucial pour améliorer la prévention, le diagnostic et le traitement des troubles psychiatriques.

Dans ce contexte, le Programme et Équipement Prioritaire de Recherche (PEPR) PROPSY, financé par France 2030, a pour ambition d'accélérer l'innovation en psychiatrie et de structurer une filière biomédicale française dédiée à la santé mentale. Ce programme soutient notamment la formation des jeunes chercheurs à travers des contrats doctoraux ciblés sur les thématiques de la psychiatrie de précision.

Ainsi, le PEPR PROPSY financera trois chaires juniors d'excellence en 2026 afin de soutenir des projets de recherche innovants en psychiatrie de précision.

Clôture de l'appel à candidatures

Les éléments du dossier de soumission doivent être déposés en anglais sous forme électronique, impérativement avant le :

Phase 1 : 15 septembre 2026 à 23h59 (heure de Paris)

Phase 2 (projet détaillé) : 15 novembre 2026 à 23h59
(heure de Paris)

Phase 2 (oral) : courant décembre 2026

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document et les instructions disponibles sur le site de soumission des dossiers :

<https://appels.programmesstrategiques.inserm.fr>

Contacts

Chargée de mission appels à projets PEPR PROPSY : Eugénie Favelier

Pour toute question : aap@pepr-propsy.fr

1) Contexte et objectifs de l'appel à projets

Le **Programme et Équipement Prioritaire de Recherche (PEPR) PROPSY** est un programme national lancé en 2022, financé dans le cadre du plan **France 2030**. Il est piloté par l'**Inserm** et le **CNRS** avec le soutien de la **Fondation FondaMental**. Il vise à transformer la prise en charge de 5 troubles invalidants : les troubles bipolaires, les dépressions résistantes, les schizophrénies, les troubles du spectre de l'autisme, et les premiers épisodes psychotiques. Ces troubles représentent un défi majeur de santé publique en raison de leur forte prévalence, de leur impact psychosocial et de leur coût économique. Elles figurent parmi les principales causes d'invalidité et réduisent l'espérance de vie de 15 à 20 ans en raison des comorbidités somatiques et des risques de suicide.

Objectifs stratégiques du PEPR PROPSY :

- **Affiner la caractérisation** des maladies psychiatriques pour identifier des sous-groupes homogènes.
- **Identifier de nouveaux biomarqueurs (cognitifs, sanguins, imagerie cérébrale, électrophysiologiques, digitaux...)** de stratification ou / et de prédiction ainsi que de nouvelles cibles thérapeutiques.
- **Développer des stratégies thérapeutiques innovantes** pour des sous-groupes de patients homogènes, identifiés par des biomarqueurs objectifs
- **Structurer une filière biomédicale en santé mentale**, favorisant les collaborations entre recherche publique, industrie pharmaceutique, les acteurs de l'innovation médicale et numérique
- **Renforcer la formation et l'attractivité** des métiers liés à la psychiatrie et à la recherche en santé mentale.

Le PEPR PROPSY s'appuie sur une approche interdisciplinaire combinant **génomique, imagerie cérébrale, neurosciences computationnelles et intelligence artificielle**. Il intègre des bases de données existantes et met en place des cohortes de grande taille, multimodale notamment **French Minds**, afin d'identifier des marqueurs diagnostiques et pronostiques et d'optimiser les prises en charge.

Dans cette dynamique, cet appel à projets finance **trois chaires juniors d'excellence** destinées à des travaux de recherche s'inscrivant dans les priorités du PEPR PROPSY. Ces chaires financeront des projets de recherche et d'innovation ambitieux, proposés par des jeunes scientifiques (au plus 10 ans après l'obtention de leur thèse de doctorat). Les chaires viseront à développer une recherche d'excellence et à structurer une communauté scientifique émergente dans le domaine de la psychiatrie de précision.

2) Thématiques de l'appel et projets attendus

Trois chaires seront financées dans le cadre de cet appel, chacune portant sur **une thématique** listée ci-dessous. Les lauréats de ces chaires devront contribuer à la mise en œuvre du programme, participer à l'animation de la thématique au niveau national (GT, ateliers thématiques, initiation des collaborations avec des industriels, conférences, etc.) et contribuer à l'attractivité de leur discipline pour la jeune génération. Des missions d'enseignement ne seront pas obligatoires dans le cadre de ces chaires.

Ces chaires devront être positionnées au sein d'un laboratoire établi en France, proposant un environnement scientifique favorable dans la thématique choisie. Les lauréats seront accompagnés tout au long de la mise en œuvre de leur projet pour envisager une pérennisation de leurs travaux et pouvoir candidater sur un poste de titulaire. Les projets devront s'intégrer au programme français de psychiatrie de précision – [PEPR PROPSY](#).

A. Chaire 1 : Intelligence artificielle (IA) pour l'analyse de données multimodales en psychiatrie de précision

Objectif de la chaire

L'objectif de cette chaire sera de développer et de mettre en œuvre des approches d'**intelligence artificielle** pour analyser des données multimodales afin de stratifier les patients, modéliser les trajectoires et prédire les réponses thérapeutiques.

Le/la lauréat(e) s'appuiera sur la cohorte et les bases de données du PEPR PROPSY ainsi que, le cas échéant, sur d'autres jeux de données nationaux ou internationaux pertinents notamment des cohortes de grande taille et multimodales (données cliniques, neuroimagerie, génomique/omics, données numériques, environnementales). Il/elle travaillera en interaction étroite avec les équipes cliniques, les équipes de recherche en biologie et les équipes en charge de l'entrepôt de données du PEPR PROPSY, afin de favoriser le co-développement d'analyses et de modèles intégrant les données cliniques, biologiques et d'imagerie afin d'identifier et de répondre aux questions pertinentes posées par la psychiatrie de précision.

Axes scientifiques

Les **axes scientifiques** pourront inclure, sans s'y limiter :

- Le développement de modèles d'apprentissage automatique (supervisé / non supervisé / auto-supervisé) pour la stratification de patients
- L'intégration multimodale des données issues de la cohorte French Minds (clinique, imagerie, données omiques, mesures environnementales et numériques) grâce à des méthodes d'IA
- La modélisation dynamique des trajectoires psychiatriques (évolution des symptômes, événements cliniques, réponses thérapeutiques) à l'aide de modèles temporels, de réseaux dynamiques ou de modèles probabilistes avancés.

- Le développement d'approches d'interprétabilité et d'explicabilité des modèles (explainable AI) adaptées aux usages cliniques, pour faciliter leur appropriation par les professionnels de santé et leur intégration dans la pratique.
- Le développement d'outils de décision clinique en collaboration étroite avec les équipes cliniques, les laboratoires de biologie, et les équipes gérant l'entrepôt de données.

Enjeux pour le PEPR PROPSY

Les enjeux de cette chaire pour le PEPR PROPSY sont de :

- Permettre une exploitation optimale des données multimodales générées par le programme, en mobilisant des méthodes d'IA de pointe.
- Fédérer et animer une communauté interdisciplinaire à l'interface de la psychiatrie, des neurosciences, de la biologie et des sciences des données.
- Contribuer à l'émergence d'outils d'analyse et d'aide à la décision susceptibles d'améliorer la stratification des patients et la personnalisation des prises en charge en santé mentale.

Compétences requises

Cette chaire s'adresse en priorité à des candidats français ou internationaux, avec une appétence pour la psychiatrie, titulaires d'une thèse de science, justifiant d'une expérience académique ou industrielle en intelligence artificielle.

B. Chaire 2 : biomarqueurs sanguins et/ou immunopsychiatrie

Objectif de la chaire

Cette thématique est divisée en deux axes scientifiques : un **axe immunologique** et un **axe omique**. Le/la lauréat(e) pourra choisir d'orienter la chaire vers l'axe immunologique **et/ou** l'axe omique.

L'objectif de cette chaire est de contribuer à l'identification de **biomarqueurs périphériques (génomiques, épigénomiques, protéomiques, métagénomiques, métabolomiques ou immunologiques)** à visée diagnostique ou de stratification ou de prédiction des réponses thérapeutiques des patients présentant des troubles psychiatriques majeurs étudiés dans le PEPR PROPSY. Les travaux de la chaire se feront à partir des données biologiques générées par le PEPR PROPSY et/ou d'autres bases de données et en collaboration avec les équipes nationales et/ou internationales travaillant dans ces domaines.

En particulier, les projets visant à explorer, à partir des données recueillies dans le PEPR PROPSY, les causes et les **mécanismes sous tendant l'inflammation chronique associée aux maladies mentales et ses conséquences permettant d'identifier des sous-groupes homogènes** (auto-immuns, cerveau-intestin, microgliales, rétrovirus, métaboliques...) feront l'objet d'une attention particulière. Cette chaire doit contribuer, en collaboration avec les équipes nationales et/ou internationales en immunopsychiatrie,

à identifier des biomarqueurs de stratification et à identifier de possibles cibles thérapeutiques.

Axes scientifiques

Les **axes scientifiques** couverts seront les suivants :

- Axe immunologique
 - Étude des voies inflammatoires et dysimmunitaires
 - Identification du terrain immunogénétique (inné, adaptatif)
 - Intégration des marqueurs immunitaires avec d'autres données biologiques (génomique, microbiote, neuroimagerie, métabolisme, mitochondrie)
 - prédiction de la réponse à des traitements anti-inflammatoires ou immunomodulateurs.

Et/Ou :

- Axe omique
 - Identification de biomarqueurs sanguins uni- et/ou multimodal à partir de données génétiques, épigénomiques, transcriptomiques, métabolomiques, lipidomiques et/ou protéomiques
 - Calcul de scores intégratifs (ex : scores polygéniques)
 - Développement de panels de biomarqueurs permettant la stratification des patients ou ayant une valeur prédictive (ex : réponse thérapeutique, pronostic...)
 - Développement et mise en œuvre de méthodes statistiques pour intégrer les données omiques

Enjeux pour le PEPR PROPSY

Les **enjeux de cette chaire pour le PEPR PROPSY** sont de:

- Mieux comprendre la physiopathologie des troubles psychiatriques notamment la composante immunitaire et inflammatoire
- Identifier des biomarqueurs, notamment immunologiques ou reposant sur des approches omiques, afin de stratifier les patients et d'ouvrir la voie à des essais thérapeutiques ciblés
- Renforcer l'interface entre biologie, clinique et soin, afin de traduire les découvertes en protocoles d'études et en essais thérapeutiques ciblés

Compétences requises

Cette chaire s'adresse en priorité à des candidats français ou internationaux, avec une appétence pour la psychiatrie, titulaires d'un doctorat dans un domaine pertinent pour l'analyse des biomarqueurs notamment en biologie, génétique, immunologique, infectieux, mais aussi en biostatistique, science des données appliquée aux données de santé, analyse des données multimodales.

C. Chaire 3 : Économie de la santé

Objectif de la chaire

L'objectif de cette chaire est d'analyser les enjeux médico-économiques des troubles psychiatriques ciblés par le PEPR PROPSY (troubles bipolaires, dépressions résistantes, schizophrénies, troubles du spectre de l'autisme), ainsi que de mesurer l'impact économique et sociétal associé aux grands enjeux des maladies mentales associé par exemple à la résistance au traitement, aux comorbidités somatiques (par exemple au syndrome métabolique, aux troubles du sommeil, au retard au diagnostic, et de mesurer dans les programmes développés par le PEPR, l'impact économique des innovations diagnostiques ou thérapeutiques proposées en psychiatrie de précision. Elle vise à documenter le poids économique de ces pathologies, à évaluer l'efficacité des nouvelles stratégies de prévention, de diagnostic et de prise en charge, de mesurer l'impact des approches en psychiatrie de précision, et à éclairer les choix de priorisation des acteurs de la santé mentale.

Axes scientifiques

Les axes scientifiques pourront inclure, sans s'y limiter, à :

- L'estimation des coûts directs et indirects des troubles psychiatriques ciblés par le PEPR PROPSY (soins, hospitalisations, traitements, arrêts de travail, invalidité, désinsertion sociale, présentéisme), avec un accent particulier sur le surcoût lié aux comorbidités somatiques et à la résistance aux traitements.
- L'évaluation médico-économique des innovations diagnostiques et thérapeutiques en psychiatrie de précision (outils diagnostiques, biologiques ou numériques, traitements innovants, etc.), au moyen d'analyses de coût-efficacité, de coût-utilité et/ou d'impact budgétaire, en intégrant leur capacité à mieux prendre en charge les comorbidités somatiques et à réduire la résistance aux traitements.
- L'analyse des parcours de soins des patients présentant les troubles ciblés par le PEPR PROPSY, ainsi que l'étude de différents modèles d'organisation des soins (parcours coordonnés, centres experts, dispositifs d'intervention précoce, outils numériques), afin d'en apprécier l'efficacité et, le cas échéant, d'en estimer le retour sur investissement.

Enjeux pour le PEPR PROPSY

Les enjeux de cette chaire pour le PEPR PROPSY sont de :

- **Quantifier le fardeau économique** des troubles ciblés par le programme et de leurs comorbidités somatiques, en intégrant la dimension de résistance aux traitements.
- **Apporter des preuves robustes sur la valeur clinique et économique des approches de psychiatrie de précision** (diagnostiques et/ou thérapeutiques)

soutenues par le PEPR PROPSY, afin d'en faciliter la reconnaissance et l'implémentation.

- Accompagner les équipes du programme et les décideurs en santé mentale en fournissant des analyses médico-économiques, des scénarios d'impact et des recommandations opérationnelles sur l'allocation des ressources, la diffusion des innovations et la réduction des inégalités d'accès aux soins.

Compétences requises

Le/la lauréat(e) pourra mobiliser les bases de données du PEPR PROPSY, susceptibles d'être chaînées avec le Système National des Données de Santé (SNDS) et d'autres sources de données nationales et internationales (cohortes, registres, dispositifs d'innovation organisationnelle), afin de mener des analyses médico-économiques à grande échelle.

Cette chaire s'adresse en priorité à des candidats français ou internationaux, avec une appétence pour la psychiatrie, titulaires d'un doctorat dans un domaine pertinent pour l'évaluation médico-économique en santé, notamment en économie de la santé, santé publique, épidémiologie, biostatistique ou science des données appliquée aux données de santé.

2.1. Éligibilité

Les **critères d'éligibilité** sont les suivants :

- Critères d'expérience : ouvert à tout jeune scientifique, quels que soient son poste actuel et sa nationalité, qui a soutenu son doctorat (thèse de science) ou un diplôme équivalent dans un délai de 3 à 10 ans maximum à la publication de l'appel ;
- Pour les congés de maternité et de paternité, le critère de temps demandé depuis la soutenance du doctorat peut être prolongé par le nombre documenté de congés pris pour chaque enfant né avant ou après l'obtention du doctorat, à la demande du candidat. Pour un congé de longue maladie, le critère de temps demandé depuis la soutenance du doctorat peut être prolongé sur justification.
- Le projet de recherche doit être mené dans un **laboratoire d'accueil français**. Le laboratoire d'accueil doit être impliqué dans la conception du projet de recherche et le candidat doit s'assurer que le laboratoire d'accueil dispose de tout l'équipement nécessaire à la proposition, afin de garantir les meilleures conditions de réussite.

2.2. Critères d'évaluation

Les chaires juniors d'excellence seront attribuées sur la base :

- de l'excellence scientifique du/de la candidat(e),
- de la qualité et de la faisabilité du projet,
- et de son adéquation aux priorités scientifiques du PEPR PROPSY.

- d'animation de la communauté autour de la thématique représentée

Seront notamment pris en compte :

- Le parcours scientifique du/de la candidat(e) : publications significatives, obtention de financements nationaux ou internationaux privés ou publics, participation à des projets collaboratifs, responsabilités scientifiques (encadrement, animation d'équipe), invitations à des conférences, prix et distinctions, etc.
- La capacité à développer un projet original et ambitieux, s'inscrivant dans l'une des trois thématiques de l'appel, et à structurer une activité de recherche indépendante dans une perspective de pérennisation en France.
- L'adéquation du projet avec les objectifs du PEPR PROPSY en matière de psychiatrie de précision (cohortes, biomarqueurs, IA, immunopsychiatrie, économie de la santé, etc.) et sa contribution potentielle pour animer et fédérer des groupes de travail autour des thématiques prioritaires du programme.
- L'adéquation entre le projet et l'environnement d'accueil : qualité scientifique du laboratoire, complémentarité avec les équipes locales, accès aux plateformes et aux ressources nécessaires.
- Le cas échéant, la dimension interdisciplinaire du projet (articulation entre psychiatrie, neurosciences, biologie, IA, économie de la santé, sciences humaines et sociales, etc.).

3.3 Processus de sélection

La sélection des dossiers se fera en **deux phases** :

- **Phase 1 : appel à candidatures**
 - Les candidatures devront être soumises en **anglais** via la plateforme en ligne : <https://appels.programmesstrategiques.inserm.fr>.
 - Les candidats devront présenter leur projet en 3 pages maximum (trame disponible sur le site internet du PEPR PROPSY ainsi que sur la plateforme en ligne de dépôt) selon le plan suivant :
 - Compétences dans la thématique choisie
 - Description des travaux antérieurs
 - Objectifs du projet
 - Description du laboratoire d'accueil s'il est identifié au moment de la candidature
 - Un budget total estimé est demandé, mais l'annexe financière détaillée n'est exigée que lors de la phase 2.
 - Un CV suivant la trame disponible sur le site internet du PEPR PROPSY ainsi que sur la plateforme en ligne de dépôt (3 pages maximum, lister 5

à 10 publications maximum, les principales conférences ainsi que les langues parlées)

- Les projets seront évalués sur l'excellence scientifique et la pertinence du projet, s'inscrivant dans l'une des trois thématiques citées auparavant.

Les candidats seront présélectionnés par la direction scientifique du programme et validés par le COMEX PROPSY et seuls les candidats présélectionnés pourront candidater à la phase 2.

Des suggestions de partenariats avec des laboratoires partenaires du projet PROPSY pourront être apportées entre la phase 1 et la phase 2.

- **Phase 2 : appel à projets**

- Les candidatures devront être soumises en anglais via la plateforme en ligne : <https://appels.programmesstrategiques.inserm.fr>
- Les candidats devront présenter leur projet scientifique complet sous forme d'un dossier projet en suivant la trame indiquée sur la plateforme de dépôt de projet.
- Une lettre de soutien de l'établissement d'accueil
- Une ou + lettre(s) de recommandation (optionnel)
- Une annexe financière détaillée en utilisant la trame présente sur la plateforme de dépôt.
- Les candidats seront ensuite convoqués pour présenter leur programme de recherche et d'animation de la communauté à l'oral (en anglais), lors d'une présentation d'une quinzaine de minutes, en présentiel ou en visioconférence.
- Les projets seront expertisés par la direction scientifique du programme PROPSY accompagnée d'un comité d'experts internationaux.

3.4 Financement et durée du projet

Les chaires juniors d'excellence se dérouleront sur une durée maximale de 36 mois à 48 mois avec une évaluation annuelle de l'avancement du projet.

Chaque chaire bénéficiera d'un budget maximum de **500 000€** incluant un maximum de 18% de frais de gestion.

Les fonds pourront être utilisés pour :

- Financer le salaire du porteur de projet et son équipe
- Financer les frais de fonctionnement directement associés au projet de recherche

Le laboratoire d'accueil devra fournir au candidat sélectionné un espace adéquat et suffisant pour l'accueil d'une équipe émergente ainsi qu'un accès aux plateformes technologiques locales.

L'existence de co-financement est à indiquer et sera évalué positivement.

3.5 Engagement des lauréats

Publications et dissémination

Les travaux de recherche issus des chaires financées devront être publiés en accès ouvert, conformément aux politiques de science ouverte du PEPR PROPSY.

Participation aux activités du PEPR PROPSY

Les lauréats devront participer aux séminaires et événements organisés dans le cadre du programme.

Priorité aux actions PROPSY-EDU

Les lauréats bénéficieront en priorité des actions mises en place dans le cadre du programme **PROPSY-EDU**, dédié à la formation et au développement de carrière en psychiatrie de précision ([PROPSY-EDU](#)).

Suivi du projet

Les lauréats et leur établissement gestionnaire devront fournir un rapport annuel présentant à la fois l'avancement des travaux, les résultats obtenus ainsi que l'utilisation des financements alloués.

3.6 Science ouverte

Dans le cadre de la contribution de l'ANR à la promotion et à la mise en œuvre de la science ouverte, et en lien avec le Plan national pour la science ouverte au niveau français (PNSO) et le Plan S au niveau international, les bénéficiaires de la subvention France 2030 s'engagent à garantir le libre accès immédiat aux publications scientifiques évaluées par les pairs et à adopter, pour les données de recherche, une démarche dite FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) conforme au principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ». Ainsi, toutes les publications scientifiques issues de projets financés dans le cadre des PEPR, seront rendues disponibles en libre accès sous la licence Creative Commons CC-BY ou équivalente, en utilisant l'une des trois voies suivantes :

- Publication dans une revue nativement en libre accès.
- Publication dans une revue par abonnement faisant partie d'un accord dit transformant ou journal transformatif¹.
- Publication dans une revue à abonnement. La version éditeur ou le manuscrit accepté pour publication sera déposé dans l'archive ouverte HAL par les auteurs sous une licence CC- BY en mettant en œuvre la Stratégie de non-cession des droits (SNCD), selon les modalités indiquées dans les conditions particulières de la décision ou contrat de financement.

De plus, l'Établissement coordinateur s'engage à ce que le texte intégral de ces publications scientifiques (version acceptée pour publication ou version éditeur) soit déposé dans l'archive ouverte nationale HAL, au plus tard au moment de la publication, et à mentionner la référence ANR du projet de recherche dont elles sont issues.

L'ANR encourage à déposer les pré-prints dans des plateformes ouvertes ou archives ouvertes et à privilégier des identifiants pérennes ou uniques (DOI ou HAL Id, par exemple). Par ailleurs, l'ANR recommande de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert².

Enfin, l'Établissement coordinateur s'engage à fournir dans les 6 mois qui suivent le démarrage du programme, une première version du Plan de Gestion des Données (PGD) selon les modalités indiquées dans le contrat attributif d'aide

3) Modalités de soumission

Les dossiers projet devront être rédigés en **anglais**.

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel à candidatures dont la date et l'heure sont indiquées page 3.

Le dossier devra être déposé sur le site de candidature mentionné page 3.

Les trames des documents financiers et CV sont accessibles à partir de la page web de publication du présent appel à candidatures (voir adresse page 3).

Le document financier devra être transmis au format Excel.

¹ Définition d'accord dit [transformant](https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/) ou [journal transformatif](https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/) : <https://www.coalition-s.org/faq-theme/publication-fees-costs-prices-business-models/>

² Le site DOAJ (<https://doaj.org/>) répertorie les revues scientifiques dont les articles sont évalués par les pairs et en libre accès. Le site DOAB (<https://www.doabooks.org/>) fait de même pour les monographies.

Toute candidature ne respectant pas les modalités de soumission sera considérée comme inéligible et ne sera pas évaluée.

Contact : aap@pepr-propsy.fr

Chargée de mission appels à projets PEPR PROPSY : Eugénie Favelier